

N° 349/2023

VILLE DE GRAND-CHARMONT

(25200)

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 11 juillet 2023

Le 11 juillet 2023 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 05 juillet 2023, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre d'excusés : 9

Nombre d'absent : 0

VOTES Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANÇON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, THIEBAULT Dominique, CHETTAT BENATTABOU Majda, CUGNEZ Jean-Pierre, BERTHON Gérard, CLÉMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, LAZAAL Zahia, COENART Séverine, NUNHOLD Jacinthe, BOUDJEKADA Ismaël, DRIANO Christian, TABECHE Yasmina, NICOLET Josette,

Etaient excusés :

Monsieur LOYSEAU David
Monsieur DALON Olivier
Monsieur CHARITÉ Pierre
Monsieur MENNECIER Serge
Monsieur GUILLEMET Jean-Louis
Madame LAKHDER Nadia
Madame SAUNIER Fanny
Monsieur VIEILLE Laurent
Monsieur OCHIER Jean-Christophe

pouvoir à Madame BESANÇON Colette
pouvoir à Monsieur BERTHON Gérard
pouvoir à Madame COENART Séverine
pouvoir à Monsieur CLÉMENT Alain
pouvoir à Madame CHETTAT BENATTABOU Majda
pouvoir à Madame DZIERZYNSKI Aurélie
pouvoir à Madame THIEBAULT Dominique
pouvoir à Monsieur BOUDJEKADA Ismaël
pouvoir à Madame WACOGNE Marie-Andrée

Monsieur Pascal GAUTHIER est désigné secrétaire de séance

OBJET

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS AU CENTRE SOCIAL DES FRANCAS DU DOUBS

La convocation du conseil a été faite le 05 juillet 2023
La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 13 juillet 2023
Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 13 juillet 2023

VILLE DE GRAND-CHARMONT

Séance du conseil municipal du 11 juillet 2023

DÉLIBÉRATION n° 349/2023

Objet : Convention de mise à disposition de personnels au Centre Social des Francas du Doubs

Le Rapporteur :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le projet de convention de mise à disposition joint à la présente délibération ;

Vu l'accord des agents concernés ;

Considérant les besoins exprimés par le centre social des Francas du Doubs dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités ;

Considérant la possibilité de recourir ponctuellement à des agents de la ville de Grand-Charmont dans le cadre d'une mise à disposition ;

Considérant que cette mise à disposition nécessite que l'assemblée délibérante autorise l'autorité territoriale à signer avec le centre social des Francas du Doubs, une convention pour mettre à disposition de ce denier les postes communaux suivants :

- 1 adjoint d'animation
- 1 adjoint technique
- 3 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe
- 3 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe
- 1 agent de maîtrise

Considérant que cette convention doit préciser les conditions de mise à disposition des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités,

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer, pour les agents concernés, une convention de mise à disposition de personnels avec le centre social des Francas du Doubs, dont un projet est joint à la présente délibération.

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER



Le secrétaire de séance
Pascal GAUTHIER

